

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D227

Séance du 27 janvier 2011 - Convocation du 20 janvier 2011
Compte rendu affiché le 4 février 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mlle COIN par M. CLARET, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires

Le **Débat d'Orientations Budgétaires** constitue un élément important dans le fonctionnement des collectivités territoriales. À cette occasion, sont notamment définies la politique d'investissement et la stratégie financière. Il s'agit d'une première étape du cycle budgétaire. C'est également un élément de communication financière de la commune. La tenue du débat d'orientations budgétaires est prévue dans les textes et notamment le Code Général des Collectivités Territoriales qui le rend obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ce **Débat d'Orientations Budgétaires** permet à l'assemblée délibérante :

- ✓ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- ✓ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Le **Débat d'Orientations Budgétaires** n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur suffisamment précise doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Pour l'exercice budgétaire 2011, le débat permet de faire le point sur les prévisions de la commune en matière d'investissements. Par ailleurs, une orientation volontariste est affirmée sur la réduction de certaines dépenses de fonctionnement ainsi qu'une politique fiscale locale de maintien en l'état de la pression exercée sur les contribuables seront également évoqués. La Commission des Finances du 24 janvier 2011 a permis de faire le point sur le contexte économique et financier, la situation financière de la collectivité et la présentation des projets prioritaires en matière d'investissements. Une note a été adressée aux Conseillers Municipaux afin de préparer le **Débat d'Orientations Budgétaires**.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la Commission des Finances du 24 janvier 2011,
- CONSIDERANT que pour l'information de conseillers, la loi a prévu l'organisation d'un **Débat d'Orientations Budgétaires** dans les deux mois précédant le vote du budget primitif,
- **PREND ACTE de l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au budget primitif de l'exercice 2011.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 27 janvier 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31/01/2011
- Publication ou affichage le 31/01/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 31 janvier 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.